

Par le 30^{et} du mois de novembre mil huit cent quatre vingt cinq, profession de bouchonnière, domiciliée à La Garde, département du Var, fille majeure de feu Blaise Théodore François, né aux Arcs, département du Var, en son vivant profession de cultivateur, domicilié à Cros, département du Var, et de Eudon Louis Philomène, né au Luc, département du Var, son épouse, profession de bouchonnière, domiciliée à La Garde Var, et autre part.

Ces actes préliminaires sont, 1^o la publication de mariage faite sans opposition le samedi vingt novembre mil neuf cent, devenue affichée pendant le délai voulu par la loi, 2^o l'extrait de l'acte de naissance du futur époux, 3^o l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse, 4^o l'extrait de l'acte de décès du père de la future épouse, et le tout en forme, de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code Civil, modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Blaise Andréphine Joséphine et l'autre Emile César Joseph.

Le tout en présence de Eudon Joseph Félix, domicilié à Boulon, département du Var, âgé de trente huit ans, profession de gendarm à cheval, oncle de la future.

De César Célestin, domicilié au Padet, département du Var, âgé de vingt huit ans, profession d'employé aux tramways, beau-père de la future.

De Michel Bon, domicilié au Padet, département

du Var, âgé de trente neuf ans, profession de cultivateur de maïs, beau-père du futur.

Et de Eugénie Anatole, domiciliée à La Vallée, département du Var, âgée de vingt quatre ans, profession de forgeron, cousin germain du futur.

Après quoi moi André Charles, Maire de la Commune de La Garde, faisant fonctions d'Officier de l'Etat civil, ai prononcé au nom de la loi, que les dites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par toutes les parties, à l'exception du père et de la mère du futur époux qui ont déclaré ne le savoir.

Promis
Blaise Andréphine Joséphine
Eugénie Anatole

Emile César Joseph

Michel Bon

André Charles

Naugie

N^o 20

Mairie de La Garde

Arrondissement de Boulon

Brouquier
Gabriel Baptiste
Esprit

Bodillon
Hélène Pauline

Ce vingt deux novembre mil neuf cent neuf à trois heures du soir.

Acte de mariage de Brouquier Gabriel Baptiste Esprit, âgé de vingt quatre ans, né à Boulon, département du Var, le dix du mois de septembre mil huit cent quatre vingt cinq, profession de serrurier, domicilié à Boulon, département du Var, fils majeur de feu Brouquier Jean Louis Romain, né à La Vallée, département du Var,